

soulager le peuple; et je suis un de ceux qui croient que le gouvernement fédéral—administration précédente ou actuelle,—pourrait être appelé à aider davantage qu'il ne l'a fait jusqu'à présent. Le ministre du Travail (M. Murdock) a dit que l'on avait dépensé \$102,000 ces deux ou trois derniers mois, dans la ville de Vancouver. Je puis lui dire que, pour procurer un soulagement suffisant, dans la situation actuelle, à Sydney, ce ne sont pas \$100,000 ou \$200,000, mais \$500,000 qu'il faudrait. Que valent \$10,000 ou \$50,000, lorsqu'ils sont repartis entre 2,000 familles? Rien. Cela leur permettra de se tirer d'affaires durant une semaine, peut-être, mais ce ne sera qu'un secours passager. Il est donc possible que le moment arrive, si l'état de choses qui dure depuis deux mois persiste, où le gouvernement fédéral devra faire de plus grands efforts pour soulager la souffrance du peuple. Je sais de manière certaine que les municipalités de la Nouvelle-Ecosse, dont la situation ne diffère pas de celles d'autres régions du pays, sont dans un embarras financier, aujourd'hui. En tout cas, celles que je connais, ont tiré leur comptes à la banque et n'ont pas de quoi donner de secours à ceux qui en ont besoin. Je doute même que le gouvernement provincial, si on le lui demandait, fût en position de leur venir en aide. Le gouvernement fédéral pourrait dire: "Eh bien, nous sommes dans la même situation, nous aussi; nous n'avons pas de fonds." Monsieur l'Orateur, il faudrait qu'il y ait plus de coopération. Ainsi, prenons le comté du Cap-Breton. Le conseil municipal du Cap-Breton se réunit une fois par année, en janvier, et si quelque partie de la municipalité avait besoin de secours, il faudrait un temps considérable avant d'assembler le conseil et d'adopter des mesures de coopération avec la province, ou avec ce gouvernement, selon le cas. L'arrêté en conseil qui a été adopté il y a quelques mois, offrant de l'aide aux anciens combattants, ne concernait que certaines catégories d'hommes, ceux qui recevaient des pensions et ceux qui apprenaient un métier quelconque; il ne répondait donc pas aux besoins des municipalités, non plus que des différents districts, en général, dans ma province.

Or, monsieur l'Orateur, je désire informer la Chambre que la population de la Nouvelle-Ecosse, n'est ni dépendrière ni paresseuse, elle désire du travail, elle en cherche. Elle n'appartient pas à cette catégorie qui essaie de se soustraire à ses devoirs envers leurs familles, leurs amis, ou le pu-

blic en général. La classe ouvrière de la province, je le répète, tient à avoir de l'emploi, elle en demande, afin de se procurer une subsistance, car elle n'a pas demandé de charité et elle n'en veut pas maintenant. En effet, monsieur l'Orateur, il y en a un bon nombre qui préféreraient mourir de faim plutôt que de compter sur la charité. J'espère donc que le Gouvernement me croira quand je répète que l'urgence dans la ville de Sydney et le voisinage demande quelque action effective.

C'est la question de gages qui se soulève dans le cas des mineurs. Je ne pense pas que mon honorable ami de Winnipeg dira que l'ouvrage manque beaucoup actuellement dans l'industrie houillère de la Nouvelle-Ecosse. La question des salaires est bien différente et j'ose espérer qu'on la réglerait d'ici peu de temps, quand elle sera soumise au bureau de conciliation qu'on est présentement à rétablir. Ce qu'il faut actuellement, c'est agir et je ne crois pas qu'une enquête sur le problème de l'assurance contre le chômage puisse améliorer la situation. Aucune enquête ne remédiera à la misère actuelle; il faut agir. Mais quand la question de l'assurance contre le chômage, celle des pensions du vieil âge et d'autres questions sociales dont l'opinion publique se préoccupe plus ou moins depuis quelque temps deviendront d'actualité, je puis assurer mon honorable ami de Winnipeg centre qu'elles trouveront en moi un partisan dévoué et un ami sincère.

L'hon. MACKENZIE KING: Je crois que la proposition de mon honorable ami est susceptible de deux interprétations. L'une m'engagerait à l'appuyer, mais non point l'autre. Si l'honorable député prétend que le Gouvernement fédéral doit résoudre le problème du chômage indépendamment de tout concours des municipalités et des provinces, je me verrai forcé de combattre sa proposition. Si, d'autre part, sa proposition signifie que le Gouvernement fédéral doit, de concert avec les municipalités et les provinces, chercher les moyens effectifs d'arriver à ce but, alors je suis prêt à l'appuyer. Voudrait-il nous dire à quelle interprétation il désire que nous nous arrêtions.

M. WOODSWORTH: Monsieur l'Orateur, je désire brièvement.

M. l'ORATEUR: Je tiens à informer la Chambre que l'auteur de la proposition clôt le débat. Si quelque autre honorable député a l'intention de continuer la discussion, c'est à lui de parler.